

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Ensemble de la Rentrée ULaval Hiver 2023



DURÉE DU CONCOURS

1. Le concours « Ensemble de la Rentrée ULaval » est organisé par l'Université Laval (ci-après « organisateurs du concours »). Il se déroulera le 10 janvier (ci-après « la période du concours »).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

2. Sont admissibles au concours les personnes qui, pendant la durée du concours ou au moment du tirage, le cas échéant, sont étudiantes à l'Université Laval.
3. Sont exclues les personnes qui, pendant la durée du concours ou au moment du tirage, le cas échéant, sont : - La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui elles sont domiciliées.

COMMENT PARTICIPER

4. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne.
5. Le formulaire est accessible via un code QR disponible uniquement aux stands des associations et des services présents au pavillon Alphonse-Desjardins lors de l'événement de la Rentrée ULaval du 10 janvier 2023.
6. Limite de participation. Il y a une limite d'une (1) participation par personne admissible pendant toute la période du concours.

PRIX

7. Un ensemble de la Rentrée ULaval aux couleurs de l'Université d'une valeur approximative de 130 \$ comprenant : un (1) chandail de type crewneck, un (1) t-shirt, une (1) paire de bas, une (1) tuque, une (1) tasse ou une (1) gourde, une (1) lanière, une (1) clé USB et un (1) sac réutilisable.

TIRAGE DU PRIX

8. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant toute la durée du concours. Le tirage sera effectué dans les locaux des organisateurs du concours à Québec. Le tirage aura lieu le 11 janvier 2023 à 10 h.

CONDITIONS GÉNÉRALES

9. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes :
 - a. Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement.
 - b. Signer s'il y a lieu le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par les organisateurs du concours par courriel et le retourner à ces derniers dans les deux (2) jours suivant sa réception.
 - c. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et, à la discrétion des organisateurs du concours, un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

- d. Remise du prix. Les organisateurs du concours feront parvenir un courriel à la personne gagnante afin de l'informer des modalités de remise de son prix. En cas de refus de recevoir son prix par le participant sélectionné, les organisateurs du concours seront libérés de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourront procéder, à leur discrétion, à un nouveau tirage de la manière décrite au paragraphe précédent. Les gagnants doivent récupérer leur prix en personne au Bureau de la vie étudiante avant le 31 janvier 2023. Après cette date, le prix sera tiré à nouveau parmi les personnes participantes restantes.
 - e. Disqualification. Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire au présent règlement et de nature à être inéquitable envers les autres participants (p. ex. utilisation de coupons de participation obtenus frauduleusement, inscriptions au-delà de la limite permise, piratage informatique, utilisation de « voting group », utilisation de prête-nom) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
10. Limite de responsabilité. Si les organisateurs du concours ne peuvent attribuer le prix tel qu'il est décrit au présent règlement, ils se réservent le droit de remettre un prix de même nature et de valeur équivalente ou à leur entière discrétion, la valeur du prix indiquée au présent règlement.
 11. Limitation de responsabilité – utilisation du prix. Le gagnant dégage les organisateurs du concours et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages, préjudices ou qu'il pourrait subir en raison de sa participation au concours, de l'acceptation et/ou de l'utilisation du prix. Le gagnant reconnaît qu'à compter de la réception de la lettre lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services. Le gagnant d'un prix reconnaît que la seule garantie applicable à celui-ci est la garantie habituelle du manufacturier.
 12. Modification du concours. Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement. Aucune responsabilité ne pourra leur être imputée.
 13. Autorisation. En acceptant le prix, tout gagnant autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et/ou déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
 14. Décision. Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions finales et sans appel des organisateurs du concours.
 15. Le présent règlement sera disponible au Bureau de la vie étudiante situé au 2325, rue de l'Université, Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 2344, Québec (QC) G1V 0A6 et sur demande au 418 656-2765.